



Republique du Congo

Octobre 2023



Identification des enfants autochtones non déclarés à l'état civil

500 enfants autochtones: non scolarisés et non déclarés à l'état civil	05 Groupements maraichers de personnes a risque d'apatridie assiste:	10 jeunes filles impliquées dans les GBV identifiées	2000 ménages sensibilisés à l'enregistrement des naissances	500 femmes autochtones dépourvues de documents
---	--	---	---	--

Contexte opérationnel

La nationalité confère une identité juridique aux bénéficiaires. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en son article 15 consacre le droit à la nationalité comme un droit de l'Homme à part entière dont la violation expose les concernés au risque de devenir apatride. Les causes de l'apatridie sont multiples et prennent différentes formes. Il peut s'agir des lacunes législatives, la défaillance du système d'enregistrement des naissances, la discrimination, la succession d'Etats etc. Les personnes apatrides ou a risque d'apatridie font face aux obstacles majeurs : elles n'ont pas de documents, pas d'accès aux soins de santé, pas d'accès à l'emploi ni aux progrès scientifiques etc.

Après la signature de la déclaration de Brazzaville de 2017 dans le cadre de la CIRGL, le Congo a pris une série d'initiatives visant à réduire les risques d'apatridie avec notamment l'adhésion aux conventions relatives à l'apatridie soit celle de 1954 relative au statut des apatrides et celles de 1961 relative à la réduction des cas d'apatridie, qui induisent la nécessité d'une recherche constante des meilleures approches susceptibles de

renforcer l'état civil, améliorer l'enregistrement des naissances, renforcer le mécanisme de protection de l'identité juridique et par dessus tout le respect du droit à la nationalité.

Bien que le Gouvernement de la République du Congo ait pris des initiatives salutaires visant à réduire les facteurs de risque d'apatridie, les populations autochtones, les personnes déplacées internes, les enfants non déclarés à l'état civil, les personnes vivant handicap, les femmes, les étrangers ainsi que les populations installés dans les zones frontalières sont toujours exposés au risque de devenir apatrides et y subissent déjà les conséquences.

Ainsi, OCLA dans sa mission d'identification, de réduction, de prévention et protection a mené courant octobre 2023 des actions visant renforcer l'état civil, protéger les personnes à risque d'apatridie et prévenir l'apatridie.

I-Programme de prévention de l'apatridie

Sous ce programme, OCLA a réalisé les activités suivantes :

a-Continuité campagne de sensibilisation à l'enregistrement des naissances.

La campagne de sensibilisation lancée en début de cette année s'est poursuivie dans les départements de la Likouala, la Lekoumou, le Niari, Pointe-Noire et Brazzaville.

1-Sensibilisation des ménages.

Au total 2000 ménages ont été sensibilisés à l'enregistrement des naissances et la prévention de l'apatridie courant le mois de septembre dont 700 à Brazzaville, 300 à Sibiti, 400 à Betou, 200 à Dolisie et 300 à Pointe-Noire et 100 à Gamboma. Ces sensibilisations ont été faites par les relais communautaires déployés. Cette campagne de sensibilisation, lancée en début de cette année, prendra fin le 31 décembre 2023 avec pour objectif de sensibiliser 100,000 ménages.



Sensibilisation des ménages de Makelekele

2-Sensibilisation dans les écoles.

Au total 20 écoles ont été couvertes soit un total de 5000 élèves du primaire et du collégial ont été sensibilisés à l'enregistrement des naissances et la prévention de l'apatridie. Ces sensibilisations se poursuivront dans d'autres établissements.



Séance de sensibilisation dans une école.

b-Renforcement des capacités des acteurs étatiques.

Dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques OCLA a organisé des séances d'échanges sur l'enregistrement des naissances et le phénomène de l'apatridie avec les cadres des services de l'état civil de la zone de Brazzaville et de Kintele. Ces échanges ont permis de faire remonter à la surface les différents problèmes minant le système d'enregistrement des naissances. Au total 20 cadres de l'état civil ont été touchés.



Photo de famille avec la député-Maire de Kintele et son équipe technique.

c-Sensibilisation des ménages

Au total 2000 ménages ont été sensibilisés à l'enregistrement des naissances et la prévention de l'apatridie. Ces sensibilisations se sont poursuivies dans la zone de Betou, Gamboma, Sibiti, Dolisie, Pointe-Noire et Brazzaville. Ces sensibilisations ont été faites par les relais communautaires déployés.

d-Sensibilisation du personnel médical.

OCLA a également mené des rencontres avec le personnel de la maternité des formations sanitaires de Djiri sur l'enregistrement des naissances. Au total 20 sages-femmes ont vu leurs capacités être renforcées sur les procédures de déclaration des naissances ainsi que leur rôle dans la lutte contre l'apatridie.



■ Séance de sensibilisation avec le personnel de la maternité de l'hôpital de Makelekele

II-Programme d'identification des personnes à risque

b-Identification des enfants autochtones non scolarisés et non déclarés à l'état civil.

Courant octobre 2023, 142 enfants autochtones non scolarisés et non déclarés ont été identifiés. Les données globales des enfants autochtones non scolarisés et non déclarés état de 500 enfants autochtones identifiés. Ces enfants ont été identifiés à Moutamba(Niari) Bongoumba (Likouala) et Lissanga (Lekoumou). Les dossiers physiques de ces enfants ont été préparés. Un plaidoyer est en cours auprès des autorités en charge de l'état civil pour la délivrance des actes de naissances.

NB : Un plaidoyer sera mené pour faciliter leur scolarisation. Un appui en kit scolaire reste nécessaire pour ces enfants.



Enfants autochtones non déclarés et non déclarés à l'état civil (village Bongoumba-Likouala)

c-Identification de 100 enfants et jeunes-mères dépourvues de documents et exposées au sexe pour la survie.

Dans le cadre du Programme d'assistance juridique, OCLA a identifié courant aout 2023, au total 100 enfants et jeunes-mères dépourvues de document d'état civil. Sans document ces femmes font l'objet de discrimination en ce qui concerne l'accès à la formation professionnelle, l'accès au marché de l'emploi. Leur déplacement vers les grands centres urbains est handicapé en raison du défaut de document d'identité. Elles sont obligées de pratiquer du sexe pour la survie afin de bénéficier de certaines faveurs. Ces cas ont été identifiés à Betou, Sibiti et Pointe-Noire :



d-Accompagnement des bénéficiaires vers les centres d'état civil

Dans le cadre de la campagne d'identification, OCLA a accompagné courant 2023, un total de 30 parents vers les centres d'état civil pour la déclaration tardive de leurs enfants. Après obtention des certificats de non inscription, leurs dossiers ont été transmis au tribunal pour les réquisitions aux fins de déclaration tardive.



III- Programme d'assistance et inclusion socioéconomique des personnes à risque d'apatridie

a- Appui aux groupements maraichers des personnes à risque d'apatridie

Dans le cadre de son programme d'accompagnement et inclusion des personnes à risques d'apatridie, OCLA a assisté 05 groupements maraichers des personnes à risques d'apatridie dans les localités de Brazzaville et Betou.

Cet appui s'est limité aux outils aratoires et à l'acquisition des documents fonciers. A travers donc ce programme d'inclusion socioéconomique, ces personnes autrefois marginalisées pourront enfin recouvrer leur autonomie financière et bénéficier d'autres avantages grâce à leurs documents d'identité.



Visite des groupements maraichers de Brazzaville

a-Appui à la réinsertion des jeunes filles à risque d'apatridie

Dans son programme d'accompagnement, OCLA a accompagné 01 jeune fille à risque d'apatridie dans le cadre de la formation professionnelle à la coupe couture. En plus du paiement des frais de formation et de l'achat du matériel pour la coupe couture, OCLA a également aidé cette jeune fille à obtenir son acte de naissance avec l'appui des autorités en charge de l'état civil.



Jeune fille à risque d'apatridie appuyée dans la formation professionnelle à Betou

b-Appui à la scolarisation des enfants à risque d'apatridie

Dans son programme d'accompagnement, OCLA a accompagné 06 enfants dans leur processus de scolarisation. Ces enfants non scolarisés depuis plusieurs années ont pu reprendre avec le chemin de l'école grâce à l'appui de OCLA. Cet accompagnement s'est concentré sur l'appui à l'obtention des actes de naissances, au paiement des frais d'inscription, et à la dotation des uniformes scolaires.



06 enfants bénéficiaires de l'appui de OCLA dans le département de Brazzaville

IV-Quelques défis majeurs

- **Etat civil** : Le diagnostic posé sur le système d'état civil en République du Congo, a révélé de nombreuses faiblesses (l'insuffisance du personnel, l'indisponibilité des registres d'acte de naissances dans certaines localités, les couts élevés des déclarations de naissances les maternités, le non-démarrage des activités dans les centres d'état civil auxiliaires créés dans les formations sanitaires, l'absence des centres d'état civil secondaires, l'irrégularité des opérations mobiles d'identification et d'enregistrement des naissances etc.). Ainsi, tous ces problèmes devraient être résolus pour améliorer le système d'état civil. Bien que le Gouvernement ait élaboré une politique nationale de réforme et de modernisation de l'état civil, la mise en œuvre de cette politique n'est toujours pas effective et les populations continuent de peiner quant à déclarer les naissances. Un accompagnement financier aiderait à mettre en œuvre différentes actions de la politique nationale de l'état civil. Certains centres d'état civil notamment ceux du département du Pool, détruits durant le conflit, n'ont toujours pas reconstruits et le fichier état civil jamais reconstitué.
- **Numérisation** : OCLA a mis en place une plateforme permettant aux populations de soumettre leur demande de documents (Acte de naissance, CNI ou Passeport sous forme de pré enregistrement. Les données recueillies seront transmises aux services d'état civil compétent pour la suite du processus. Toutefois la mise en œuvre de cette activité nécessite les moyens pour la formation du personnel et la sensibilisation de la population.
- **Cadre juridique** : Bien que le Gouvernement ait adhéré définitivement aux conventions relatives à l'apatridie soit celle de 1954 sur le statut des apatrides et celle de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, il est à souligner que le Congo ne dispose pas d'une loi sur les apatrides et que la loi de 1965 portant Code de nationalité contient encore des dispositions discriminatoires exposant certaines personnes. La réforme législative amorcée depuis 2015 n'est toujours pas finalisée.
- **Cadre institutionnel** : Bien que le gouvernement ait créé le comité national pour l'éradication de l'apatridie, il est à souligner cet organe n'est toujours pas opérationnel à ce jour. Il est donc important que ce comité soit opérationnel et que les membres soient également formés pour mener à bien les activités. Un accompagnement financier permettrait d'organiser les sessions de formation desdits membres.
- **Ressources** : L'ampleur de la situation nécessite d'importants moyens pour une réponse efficace. Avec plus de 150,000 personnes sans document, il est important de disposer des moyens nécessaires pour régulariser la situation de toutes ces personnes et éviter ainsi l'apparition des nouveaux cas. Cette aide concernera particulièrement l'appui à la mise en œuvre de la politique nationale de l'état civil à travers l'informatisation du système d'état civil, l'opérationnalité des centres d'état civil auxiliaire, le déploiement des équipes pour la campagne de sensibilisation dans les départements les plus touchés, l'organisation des audiences foraines simplifiées dans les localités enclavées, l'appui à la finalisation de la réforme législative et l'identification continue des personnes sans document d'état civil etc.

V-Besoins non couverts

- Soutenir les efforts du Gouvernement en ce qui concerne la mise en œuvre de la politique nationale de réforme et de modernisation de l'état civil qui vise entre autre à simplifier et rendre systématique l'enregistrement des naissances ;
- Maintenir la promotion de l'enregistrement des naissances à travers la campagne de sensibilisation à l'enregistrement des naissances ;

- Appuyer l'organisation des audiences foraines simplifiées pour la délivrance des actes de naissances aux autochtones dans les Département de la Lekoumou, Likouala et plateaux ;
- Maintenir le programme d'accompagnement juridique pour aider les personnes dans le besoin dans leurs démarches administratives ;
- Maintenir et étendre les missions de monitoring des frontières dans d'autres départements pour une meilleure vue de la situation ;
- Rendre opérationnel les centres d'état civil auxiliaire dans les formations sanitaires ;
- Maintenir le plaidoyer pour la finalisation du processus de réforme du code de la nationalité et du code des personnes.
- Appuyer les groupements maraichers des personnes à risques d'apatridie pour faciliter leur intégration et inclusion socioéconomique
-

CONTACTS

Loïc AMPHA (Relations publiques) oclapatridie@gmail.com. Tel : +242 066406825

Standards : secretariat@oclacongo.org, Tel: +242 065557686

LINKS

Twitter : @oclapatridie | Facebook : ocla congo | LikendIn: ocla congo

Site web: : <https://www.oclacongo.org/>